

# Introduction : Les conflits armés et l'environnement

# 1 Introduction : Les conflits armés et l'environnement

*La préservation de l'environnement est une pierre angulaire de la paix et de la sécurité.*

Kofi Annan, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (HCR 2001)

*Les conflits armés constituent un problème grave dans plusieurs régions d'Afrique. En effet, plusieurs pays africains semblent se diriger vers un conflit potentiel tandis que d'autres sont déjà impliqués dans un conflit, en sortent à peine ou ont entrepris une phase de redressement à long terme. Ces conflits n'apportent que dévastation. Ils provoquent des souffrances indicibles et entraînent des pertes humaines considérables en plus de fragmenter les sociétés et de causer l'effondrement des économies. Ils ont aussi un effet dévastateur sur l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles dont dépendent plusieurs personnes et ces effets néfastes persistent même une fois les hostilités terminées.*

Lorsqu'un conflit ou une crise éclate, le premier impératif est de sauver des vies et de réduire les souffrances humaines. L'accent est mis sur les besoins humains immédiats et à court terme. Les préoccupations environnementales sont reléguées au second plan. Bien qu'il puisse paraître normal que les préoccupations environnementales ne constituent pas une priorité en temps de guerre et de crise humaine, la forte dépendance sur les ressources naturelles de la plupart des communautés africaines et de celles d'autres régions des pays en développement prouve au contraire que l'environnement doit demeurer une priorité. Un environnement dégradé menace la subsistance à long terme des populations et ouvre la voie à l'instabilité politique et à des conflits éventuels.

La présente introduction s'ouvre sur une vue d'ensemble de la nature des conflits armés en Afrique de nos jours, se poursuit par une brève description des effets et des conséquences pour l'environnement puis se termine par une brève analyse des aspects politiques, sociaux et économiques de ces conflits.

## 1.1 La nature changeante de la guerre moderne

**L**e nombre de guerres sévissant de par le globe a augmenté au cours du vingtième siècle. Plus de 120 guerres ont été recensées depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale (McNeely 2000). Bien que cette tendance à la hausse puisse s'expliquer par le nombre croissant de pays indépendants (Gurr *et al.* 2000), les conflits armés demeurent une préoccupation majeure dans plusieurs régions du globe.

La situation est particulièrement inquiétante en Afrique, où plus de 30 guerres ont eu lieu depuis les années soixante-dix (Myers 1996). Certaines de ces guerres—notamment en Éthiopie, au Soudan, au Tchad, en Angola et au Mozambique—se sont poursuivies. L'Afrique a été témoin de plus de 200 coups d'état ou tentatives de coup depuis 1950 (Renner 1999). Vers la fin de l'an 2000, 18 pays de l'Afrique subsaharienne étaient l'objet de conflits continus ou sporadiques, ou traversaient une période intense de redressement. (Gurr *et al.* 2000).

De nos jours, la plupart des conflits partagent certaines caractéristiques. Tout d'abord, la plupart de ces conflits se déroulent à l'intérieur des frontières nationales plutôt qu'entre pays ou états distincts (McNeely 2000). De fait, 23 des 25 principaux conflits armés se déroulant en l'an 2000 étaient d'origine interne (Stockholm International Peace Research Institute [SIPRI] 2001). En Afrique, seuls six des 103 conflits armés qui ont eu lieu entre 1989 et 1997 étaient des conflits interétatiques (Renner 1999). Il faut cependant souligner que la majorité des conflits internes finissent par déborder à l'extérieur des frontières nationales (SIPRI 2001) pour éventuellement affecter d'une manière ou d'une autre les pays voisins.

Deuxièmement, la plupart de ces conflits sont non structurés et difficiles à prévoir. Ils impliquent souvent de multiples intervenants, chacun défendant ses propres intérêts, et la démarcation entre combattants et civils n'est pas toujours évidente. Ceux qui participent à de tels affrontements ciblent souvent des civils, y compris des femmes et

**« La majorité des conflits examinés (en 2000) sont difficiles à résoudre. Les regroupements rebelles actuels tendent à se fragmenter, chaque faction ayant accès à des revenus et à des armes, les combats se déroulent dans des régions éloignées et les belligérants sont convaincus que leurs intérêts sont menacés. Il n'est pas facile d'instaurer la paix lorsque les combattants veulent continuer à se battre et qu'ils en ont les moyens. » (SIPRI 2001)**

des enfants, comme en témoignent les événements tragiques en Sierra Leone, par exemple (Reno 2001). Lors de ces conflits, un pourcentage élevé de la population participe à de telles atrocités, soit à titre de victime soit à titre de bourreau et parfois même les deux (Anderson 1999).

Troisièmement, plusieurs motifs sont à l'origine des conflits modernes, y compris un vaste éventail de facteurs contributifs comme l'idéologie, l'accès aux ressources, l'origine ethnique, la religion, l'avidité, la répartition du pouvoir au sein des entités sociales et des différents pays, les états vulnérables et l'absence de leadership. De nos jours, la majorité des conflits en Afrique subsaharienne sont motivés par une combinaison de ces facteurs. En outre, ces conflits sont souvent alimentés par des systèmes de favoritisme et par la volonté hégémonique des élites politiques ou des hommes forts de l'appareil militaire de contrôler et d'exploiter les ressources naturelles précieuses, plus particulièrement les ressources minérales telles qu'or, pétrole et diamants (Plumptre *et al.* 2001) sans oublier le bois d'œuvre.

La guerre et l'exploitation économique ont toujours été étroitement liées. Cependant, en Afrique, les élites locales et les sociétés transnationales se servent de plus en plus de la guerre pour s'enrichir grâce à l'extraction des ressources naturelles (International Famine Centre 2000). La communauté internationale a récemment porté son attention sur les économies de guerre dans des pays tels que la République démocratique du Congo (RDC) (Nations Unies 2001), le Liberia (Global Witness 2001) et l'Angola (Global Witness 1998 et 1999).

La relation entre ces conflits et leur impact sur l'environnement dépend dans une grande mesure du type, de l'intensité et de la durée du conflit. Les conflits en Afrique subsaharienne vont de conflits de haute intensité et de courte durée (par exemple, République du Congo (Brazzaville) et République Centrafricaine) à des conflits de faible intensité et de longue durée (Éthiopie, Mozambique, Angola et Soudan). La nature du conflit peut même varier à l'intérieur d'un pays donné et comporter parfois deux phases distinctes ou plus (Simon Anstey, comm. pers.). Les caractéristiques des conflits modernes en Afrique—complexes, imprévisibles et souvent motivés par l'extraction de ressources naturelles—les rendent particulièrement dommageables pour l'environnement et pour ceux qui dépendent de cet environnement.

Admettre la nature de ces conflits est une première étape essentielle pour mieux comprendre leurs effets à la fois sur les populations locales et sur l'environnement qui les supporte ainsi que pour développer des stratégies adéquates de l'atténuation de ces effets néfastes (Anderson 1999). Pour faciliter le développement de telles stratégies, il faut d'abord comprendre les effets de ces conflits et les répercussions qu'ils peuvent avoir sur la conservation et, de manière plus générale, sur le contexte politique, social et économique.

## 1.2 Impacts et conséquences

Les effets néfastes des conflits armés sur l'environnement sont de mieux en mieux documentés par la quantité croissante de documentation de référence (voir Austin et Bruch 2000 ; Blom *et al.* 2000 ; Blom et Yamindou 2001 ; Ham, en cours de rédaction ; Hart et Mwinyihali 2001 ; Hatton *et al.* 2001 ; Jacobs et Schloeder 2001 ; Kalpers 2001a, 2001b ; Matthew *et al.* 2001 ; Plumptre *et al.* 2001 ; Price, à l'impression ; Squire 2001). Par conséquent, ce guide n'offrira qu'un bref aperçu de ces impacts et indiquera où trouver des informations supplémentaires.

Une société armée et anarchique peut avoir des effets dévastateurs sur l'environnement pendant et après un conflit armé (Austin et Bruch 2000). Les dommages causés par la guerre peuvent être directs ou indirects. Des motifs stratégiques, commerciaux ou simplement de subsistance, tous issus du contexte politique, social et économique, peuvent être à l'origine de ces effets néfastes. Ces impacts peuvent être répartis comme suit : destruction de l'habitat et perte d'animaux sauvages, surexploitation et dégradation des ressources naturelles et pollution. Chacune de ces catégories est décrite brièvement ci-dessous.

### 1.2.1 Destruction de l'habitat et impacts sur la faune

La destruction de l'habitat et la disparition d'animaux sauvages qui en découle sont parmi les effets les plus répandus et les plus graves des conflits armés sur l'environnement et se produisent pour des raisons stratégiques, commerciales ou de subsistance. À titre d'exemple, la végétation peut être coupée, brûlée ou défoliée pour accroître la mobilité et la visibilité des troupes. Au Rwanda, en 1991, l'armée rwandaise faucha une bande de 50 à 100 mètres de largeur à travers la forêt de bambous attenante aux volcans des Virunga dans le but de réduire les risques d'embuscade le long d'une piste importante (Kalpers 2001b).

Lorsque des personnes déplacées sont réinstallées provisoirement, elles coupent souvent la végétation à des fins agricoles ou pour obtenir du bois à brûler. De telles pratiques mènent rapidement à la déforestation et à l'érosion. Les réfugiés et les personnes déplacées étant souvent réinstallés dans des zones écologiques marginales et vulnérables, la capacité subséquente pour la récupération de l'environnement est limitée. Des aires protégées pourraient être affectées si des personnes déplacées s'y installent ou s'installent en bordure de ces zones comme cela s'est produit dans et aux alentours du parc national des Virunga en 1994 (Kalpers 2001a) (Voir Encadrés 1.1 et 1.2.) La végétation peut elle aussi être détruite en temps de conflit et au cours de la période qui suit immédiatement un conflit, notamment en raison de l'extraction de minéraux précieux, comme les diamants et l'or, en l'absence de tout contrôle environnemental (Austin et Bruch 2000).

## Encadré 1.1 Étude de cas : Volcans assiégés : Impact d'une décennie de conflits armés dans le massif des Virunga

*Auteur : José Kalpers*

**Points principaux** : Cette étude de cas se penche sur les événements qui se sont produits entre 1990 et 2000 dans la région des volcans des Virunga qui chevauche le Rwanda, l'Ouganda et la RDC ainsi que sur l'impact de ces événements sur la biodiversité de la région. Les forêts alpestres des trois aires protégées du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC servent d'habitat au gorille de montagne, une espèce menacée, qui franchit librement les frontières des trois pays. Cette étude relate et analyse les interventions effectuées lors des crises recensées au cours des différentes phases de cette période décennale et souligne l'importance de la collaboration entre les secteurs de la conservation, des secours d'urgence et du développement.

**Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : [www.BSPonline.org/publications](http://www.BSPonline.org/publications)**

À la suite de la destruction de leur habitat, certaines espèces de la faune et de la flore peuvent être menacées d'extinction au niveau local, voir même disparaître. Au Rwanda, les deux tiers de l'aire originale du parc national Akagera ont perdu leur statut d'aire protégée et plusieurs réfugiés s'y sont installés avec leur bétail. Cela a entraîné la disparition locale de certaines espèces d'ongulés dont l'antilope rouanne (*Hippotragus equinus*) et l'éland commun (*Taurotragus oryx*) (Kalpers 2001b). Des animaux peuvent également être tués ou blessés par les mines terrestres, comme ce fut le cas pour certains éléphants au Mozambique.

### 1.2.2 Surexploitation des ressources naturelles

La surexploitation des ressources naturelles est souvent reliée directement au conflit armé pour des motifs aussi bien de subsistance qu'à des fins commerciales.

## Encadré 1.2 Destruction de l'habitat au Rwanda

Dans le Nord-Ouest du Rwanda, la réserve forestière de Gishwati fut fragmentée dans le but de mettre des terres à la disposition des réfugiés revenant au pays et elle fut ensuite exploitée sous forme de pacage par de grands éleveurs forains. Les droits de survivance d'un nombre considérable de réfugiés et les intérêts économiques des gros producteurs l'ont tout simplement emporté sur les mécanismes d'application des lois protégeant cette région.

*Source* : Human Rights Watch (2001).

L'instabilité politique qui règne en temps de guerre a souvent comme conséquence immédiate l'impossibilité pour les résidents de se consacrer aux cultures. Pour survivre, ils sont progressivement contraints de se retourner vers les aliments sauvages tels que la viande et les plantes alimentaires sauvages. Parallèlement, les personnes déplacées ramassent du bois à chauffer, des plantes alimentaires et d'autres ressources naturelles locales là où elles se sont installées. Même à court terme, une telle exploitation à grande échelle ne saurait durer. La méconnaissance que pourraient avoir ces gens des pratiques de la gestion optimale des ressources naturelles ne ferait qu'empirer la situation. De plus, lorsque ces personnes regagnent leur pays natal, elles dépendent involontairement et dans une grande mesure des ressources naturelles, du moins jusqu'à ce qu'elles aient pu rétablir leur mode de subsistance habituel, y compris l'agriculture. De plus, même les organisations humanitaires utilisent une quantité outrancière de bois à des fins de construction (Marion Pratt, comm. pers.). Tous ces facteurs peuvent se traduire par une pénurie ou par la dégradation des ressources et ils peuvent avoir une incidence considérable à long terme sur les modes de subsistance des résidents indigènes.

Dans tous les cas, l'effondrement du maintien de l'ordre et des mécanismes de contrôle locaux et traditionnels ne fait que compliquer la gestion des ressources durables. Il importe de comprendre que les facteurs qui peuvent inciter les communautés locales à préserver les ressources et les espèces perdent de leur intérêt lorsque les avantages économiques sont moindres. Cela reste vrai même dans les régions qui ne sont pas directement touchées par le conflit armé. À titre d'exemple, l'instabilité politique récente au Zimbabwe a considérablement réduit la valeur des revenus touristiques et favorisé le braconnage à grande échelle sur certaines terres communautaires qu'exploitait auparavant la population dans le cadre du *Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources* (CAMPFIRE) (Ben Campbell, comm. pers.). Les endroits où les membres des populations locales sont invités à participer à la planification et à la gestion des aires protégées comportent davantage d'incitatifs à la conservation des ressources naturelles. À titre d'exemple, la survie du parc national Awash, en Éthiopie, au cours des longues périodes d'instabilité, est imputable dans une grande mesure à la participation des communautés locales à la gestion du parc (Jacobs et Schloeder 2001 et Encadré 1.3). L'incertitude liée aux futurs droits d'accès aux ressources naturelles favorise une exploitation non durable de ces ressources à des fins de profits à court terme.

Dans les régions où se déroulent des combats, les troupes chassent régulièrement un nombre important de grands mammifères pour se nourrir. Cette pratique peut avoir des conséquences désastreuses sur les populations d'animaux sauvages surtout si les activités militaires se poursuivent sur une longue période dans la région (Kalpers 2001b). Les grandes espèces dont le rythme de reproduction est lent sont particulièrement vulnérables et sont souvent les premières à disparaître. Un des effets secondaires de la guerre au Soudan fut l'exploitation massive de la faune du parc national

## Encadré 1.3 Étude de cas : Impact du conflit sur la biodiversité et les aires protégées en Éthiopie

*Auteurs : Michael Jacobs et Catherine Schloeder*

**Points principaux :** Cette étude s'est penchée sur le rôle qu'a joué l'engagement de longue durée de l'Éthiopie dans divers conflits armés sur l'efficacité réduite de son programme national de conservation et d'aires protégées. Les politiques institutionnelles gouvernementales et l'adoption d'une politique limitative en matière d'aires protégées furent parmi les autres facteurs contraignants examinés dans le cadre de cette étude. Les possibilités de protéger la biodiversité éthiopienne résiduelle lorsque la participation de la communauté à la gestion du parc joue un rôle prépondérant dans la survie dudit parc, comme ce fut le cas pour le parc national Awash en Éthiopie, furent aussi évaluées dans le cadre de cette étude.

**Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : [www.BSPonline.org/publications](http://www.BSPonline.org/publications)**

Garamba de la RDC, situé tout juste au-delà de la frontière, par des braconniers en maraude qui massacrèrent plusieurs animaux du parc pour leur viande. La surveillance et les cartes de patrouille démontrent clairement qu'à partir de 1991 les braconniers se sont déplacés progressivement vers le sud du parc, tuant de grands mammifères, et des bisons au début puis des éléphants par la suite. Plus de 70 pour cent des incidents qui se sont produits chaque année impliquaient des « déserteurs » de l'Armée populaire de la libération du Soudan (APLS) qui avait établi leur camp de base de l'autre côté de la frontière du Soudan (Hillman Smith et Smith 1997 ; Hillman Smith, *et al.* à l'impression).

Lorsque les gardiens du parc de Garamba furent désarmés au cours de la première guerre qui eut lieu en RDC, entre 1996 et 1997, le braconnage prit de l'ampleur pendant une brève période au cours de laquelle la population des éléphants fut réduite de moitié, celle des bisons des deux tiers et celle des hippopotames des trois quarts. Cette recrudescence du braconnage n'était pas attribuable à une exploitation directe des animaux par les troupes congolaises mais plutôt à la suspension forcée des activités de conservation et à l'effondrement généralisé de l'ordre public (Smith et Smith 1997 ; Hillman Smith, *et al.*, à l'impression).

En temps de conflits armés, ceux qui détiennent le pouvoir éprouvent souvent un urgent besoin de revenus. Afin de financer leurs activités militaires, ils peuvent alors se tourner vers l'extraction de ressources naturelles telles que le bois d'œuvre, l'ivoire et les diamants à des fins commerciales. Dans certains cas, ces extractions sont légales tandis que dans d'autres cas les détenteurs du pouvoir cherchent à vendre des droits d'extraction qui ne leur appartiennent que provisoirement voire même des droits d'extraction qui ne leur sont pas reconnus devant la loi. La documentation sur les économies de guerre au Liberia et en Sierra Leone (Global Witness 2001), en Angola

(Global Witness 1998 et 1999) et en RDC (UN 2001) fait état d'extraction à grande échelle.

Dès qu'un conflit prend fin, alors que le grand public recouvre l'accès aux ressources naturelles, les exploitants du secteur privé s'installent souvent sur le terrain et extraient ces ressources de manière non durable, comme ce fut le cas au Mozambique (Hatton *et al.* 2001, et Encadré 1.4) et au Liberia (Global Witness 2001). Les mesures de contrôle en temps de paix sont souvent anémiques ou simplement absentes à ce stade. Même lorsque l'autorité gouvernementale est rétablie sur une base plus solide, les autorités au pouvoir sont confrontées à des économies nationales en faillite et elles peuvent être contraintes à exploiter les ressources renouvelables de manière non durable simplement dans le but de relancer leurs économies. Cette approche requiert un investissement à long terme minimal en comparaison de la réhabilitation des secteurs agricoles et industriels. Enfin, si les institutions financières internationales et les autres créditeurs exigent le remboursement de la dette à cet instant précis, ils provoqueront indirectement la surexploitation des ressources naturelles.

### 1.2.3 Pollution

La pollution est un autre des effets graves des conflits armés. La pollution peut sévir sous différentes formes. Elle peut découler directement d'opérations militaires ou d'interventions d'autres groupes armés ou indirectement de crises humanitaires et économiques imputables au conflit.

#### **Encadré 1.4 Étude de cas : La biodiversité et la guerre : une étude de cas mozambicaine**

**Auteurs : John Hatton, Mia Couto, et Judy Oglethorpe**

**Points principaux :** Les ressources naturelles fondamentales du Mozambique ont été gravement touchées par de récents conflits armés. Les ressources fauniques, plus particulièrement les espèces de grands mammifères, ont été décimées à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées dans plusieurs régions du pays et les infrastructures de certaines de ces aires protégées ont été détruites. La période immédiate d'après-guerre a été le théâtre du prélèvement en grande partie non réglementé (et souvent illégal) de ressources fauniques et forestières qui se déroulait parallèlement aux efforts de réaménagement et de reconstruction des infrastructures en l'absence d'un quelconque maintien de l'ordre. La gestion des ressources naturelles et de la biodiversité du Mozambique semble vouloir s'améliorer au cours de la phase de redressement à long terme, au fur et à mesure que des lois plus pertinentes sont promulguées et que les institutions nationales sont renforcées.

**Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : [www.BSPonline.org/publications](http://www.BSPonline.org/publications)**

Au cours des récents conflits qui ont eu lieu en Afrique subsaharienne, la pollution a le plus souvent été problématique en temps de crise humanitaire. Les réfugiés et les personnes déplacées vivent tellement souvent dans des conditions de surpopulation qu'ils deviennent une source indéniable de pollution potentielle. Les personnes déplacées peuvent polluer les eaux de surface en luttant pour leur survie et elles peuvent propager des maladies infectieuses lors de leur fuite. Cette dernière réalité ne menace pas uniquement la santé publique des populations humaines mais également la santé de la faune indigène (Kalpers 2001b). La pollution des rivières et des lacs est aussi imputable aux corps qui y sont déposés et qui finissent par se décomposer comme ce fut le cas lors du génocide du Rwanda.

Les organismes humanitaires qui travaillent sur le terrain en période de crise humanitaire peuvent aussi exacerber la pollution. L'objectif premier des opérations humanitaires étant d'améliorer le bien-être des réfugiés ou des populations déplacées, les préoccupations environnementales sont vite mises de côté. Il en résulte souvent que les installations et les infrastructures de certains camps de réfugiés ne sont pas conformes aux critères de protection à long terme de l'environnement (Kalpers 2001b). À titre d'exemple, un emplacement mal choisi ou une conception inadéquate des latrines ou des installations médicales pourront contaminer le sol ou l'eau. Parfois, les effets néfastes ne seront constatés qu'après le démantèlement des camps (Kalpers 2001b).

#### **1.2.4 Conséquences pour le secteur de la conservation et des ressources naturelles**

Les conflits armés peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les activités reliées à la conservation. Les bâtiments, véhicules et équipement peuvent devenir la cible aussi bien des unités armées que des populations locales (Kalpers 2001b, Smith et Smith 1999). Les bâtiments de l'administration centrale des parcs, les postes avancés de patrouille, le matériel mobile et les véhicules des gardes forestiers peuvent être pillés ou systématiquement détruits. Cette destruction contribue à affaiblir les institutions tout en nuisant considérablement aux programmes d'entretien et de surveillance des aires protégées (Kalpers 2001b).

Les activités de conservation devront peut-être cesser lorsque la situation devient trop instable. Le personnel du secteur de la conservation sera peut-être contraint de quitter sa mission et de fuir. Cruellement, certains risquent d'être tués. Le personnel de niveau supérieur est souvent le premier à quitter les lieux lorsque cela devient nécessaire. Les cadres supérieurs peuvent avoir accès à des fonds destinés au projet ou à des véhicules et devenir la cible de voleurs. Le personnel de niveau supérieur peut appartenir à un groupe ethnique ou religieux ciblé par des ennemis politiques (Plumptre *et al.* 2001). L'évacuation du personnel de niveau supérieur signifie qu'un

personnel local inexpérimenté ou subalterne laissé sur place peut se retrouver dans des situations extrêmement délicates et devoir assumer de lourdes responsabilités pour lesquelles il n'a pas été suffisamment formé (voir Encadré 1.5).

Les conflits armés peuvent aussi entraîner un « exode des cerveaux » lorsque les natifs d'un pays ayant fait des études supérieures dans les domaines associés à l'environnement décident de quitter le pays et de ne plus y revenir. Il ne restera alors qu'un nombre limité de personnes érudites dans le secteur de l'environnement, ce qui nuira aux initiatives de reconstruction et de conservation d'après-conflit (Plumptre *et al.* 2001).

Dans des conditions aussi précaires, plusieurs organisations de conservation choisissent de quitter le terrain lorsque les conflits éclatent. Cela a souvent des conséquences désastreuses pour les activités de conservation. En quittant les lieux, les organisations perdent leur capacité de protéger les investissements en place, de maintenir leur rôle, d'entretenir leurs relations, de conserver le respect de leurs partenaires et d'influencer la gestion future des ressources naturelles dans l'après-guerre.

Il arrive parfois que l'intensité et la durée des combats ne permettent pas de rester sur place. Mais si ce n'est pas le cas, les travailleurs du secteur de la conservation devraient tenter de trouver une solution qui leur permette de rester en poste en dépit des conflits. Les aires protégées dans lesquelles les organisations de conservation sont parvenues à maintenir leur présence (tels que le parc national Garamba, la réserve faunique Okapi et le parc national Kahuzi-Biega en RDC ainsi que les parcs nationaux des volcans des Virunga en RDC, au Rwanda et en Ouganda) ont bien survécu en dépit des conflits (Hillman Smith et Mafuko 2000).

### **Encadré 1.5 Étude de cas : L'impact de la guerre civile sur la conservation des aires protégées au Rwanda**

**Auteurs : Andy Plumptre, Michel Masozera et Amy Vedder**

**Points principaux :** Le génocide au Rwanda en 1994 et l'insécurité au cours des années antérieures et postérieures à cet événement ont créé de nombreux obstacles à la protection des aires protégées d'importance au Rwanda. En dépit de ces difficultés, certaines initiatives de conservation ont été couronnées de succès, dont la protection de la plupart des gorilles de montagne dans la région des volcans des Virunga et la préservation de la forêt Nyungwe. Les enseignements tirés des opérations rwandaises à cette époque confirment l'importance de maintenir une présence en période d'insécurité ainsi que l'apport du personnel subalterne aux initiatives de conservation.

**Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : [www.BSPonline.org/publications](http://www.BSPonline.org/publications)**

Même si un plus grand nombre d'organisations de conservation parvenaient à demeurer sur place en temps de conflit, leur efficacité serait souvent restreinte par un environnement politique et décisionnel qui relègue la conservation à l'arrière-plan. C'est ainsi qu'au Mozambique, au cours des années 80, les dépenses relatives à la défense représentaient en moyenne 38 pour-cent de la somme des dépenses gouvernementales, un des pourcentages les plus élevés de par le globe (Ham, en cours de rédaction.). Bien que cela constitue un exemple extrême, les questions environnementales sont souvent reléguées à l'arrière-plan comparativement aux secteurs tels que l'agriculture, le transport et le commerce. L'utilisation durable des ressources, l'accès adéquat des communautés rurales aux terres et aux ressources et la conservation de la biodiversité peuvent être négligés dans la précipitation à développer des politiques axées sur la promotion du prompt développement d'après-guerre.

Bien que les réformes politiques puissent susciter l'enthousiasme dans certains secteurs, la capacité de formuler et de mettre en œuvre de telles réformes à ce moment précis, y compris d'assurer une couverture environnementale appropriée, est souvent défaillante. Cette phase d'après-guerre peut être accompagnée d'une certaine confusion et de piètres communications entre les différents ministères du gouvernement et les secteurs techniques. En outre, la communication et la collaboration entre les gouvernements centraux, régionaux et locaux peuvent aussi être défaillantes et nuire encore davantage aux initiatives en matière de conservation.

Enfin, les difficultés financières constituent un obstacle de taille pour tous ceux qui désirent travailler à la conservation en temps de conflit ou au cours de la période qui suit immédiatement la cessation du conflit. En temps d'instabilité, les donateurs réduisent souvent leur soutien ou y mettent carrément fin. Il devient alors extrêmement difficile pour les agents de conservation d'obtenir du financement. Le financement s'estompe pour plusieurs raisons. Certains donateurs se retireront du pays pour des motifs politiques. À titre d'exemple, les pays donateurs bilatéraux pourront cesser de verser des sommes à un pays bénéficiaire qui a adopté une philosophie politique diamétralement opposée. Les donateurs bilatéraux et multilatéraux pourront suspendre le financement des activités qui se déroulent dans des régions passées sous le contrôle des rebelles ou ils pourront établir de nouvelles priorités afin de financer d'autres activités qui ne sont pas reliées uniquement à la conservation telles que l'aide humanitaire ou la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance.

De plus, plusieurs donateurs sont dirigés par des objectifs et ils s'attendent à ce que leurs investissements aboutissent à des résultats précis. Ils se refusent souvent à prendre des risques au cas où les objectifs ne seraient pas atteints en temps d'incertitude. Les donateurs préfèrent travailler avec les partenaires existants en qui ils ont pleinement confiance pour mettre les projets en œuvre et utiliser les fonds qu'ils reçoivent de manière appropriée. Si ces partenaires se retirent, les donateurs pourront alors

décider d'interrompre le financement plutôt que d'investir auprès de partenaires inconnus. Si le conflit perdure, les donateurs pourront se retirer complètement en raison d'une certaine lassitude.

Tous ces facteurs contribuent à réduire la capacité du secteur de conservation en temps de conflit armé et au cours de la période qui suit. Outre ces conséquences et impacts directs, les conflits armés peuvent également avoir des conséquences plus générales qui ont à leur tour un impact considérable sur l'environnement et sur ceux qui en dépendent.

### 1.2.5 Le cercle vicieux du conflit, de la dégradation de l'environnement et de la pauvreté

L'épuisement de la biodiversité et des ressources naturelles de base provoqué par un conflit armé peut nuire au potentiel de paix et de subsistance durables des résidents de longue date d'une région. Bien que les conflits puissent être déclenchés pour des motifs tout à fait différents, l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement peuvent entraîner une région dans un cercle vicieux tel que la pauvreté, l'instabilité politique accrue, l'intensification des conflits armés, la dégradation accrue de l'environnement et la pauvreté accrue.

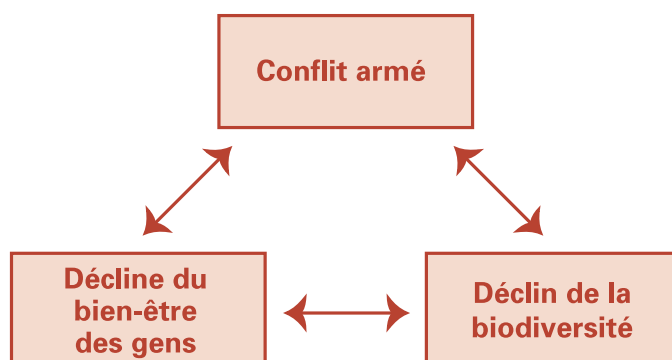


Schéma : Homer-Dixon (1994).

La relation entre la rareté des ressources naturelles et les conflits armés n'est cependant pas toujours précise. Bien que des liens puissent être établis entre la rareté des ressources et les conflits, ces liens peuvent être circonstanciels et ne pas découler directement de la rareté des ressources. Dans bien des cas, il serait plus juste de percevoir la rareté des ressources naturelles comme le symptôme de problèmes de société plus importants et non comme la cause directe de conflits (Uvin 1998). Dans certains cas, les conflits armés ne font qu'exacerber les conditions existantes plutôt que créer de nouveaux problèmes.

Outre la nécessité de bien saisir l'impact des conflits armés sur l'environnement, il est impératif de comprendre le contexte politique, social et économique plus vaste dans lequel se déroulent les activités de conservation ainsi que l'incidence de ce contexte sur la répartition et l'utilisation des ressources naturelles. Il faut savoir que cela affecte la capacité des organisations de conservation à travailler de manière efficace dans une région touchée.

### **Pour de plus amples renseignements :**

Schwartz *et al.* (2001) ; Uvin (1998). Pour obtenir une liste complète des publications relatives aux changements et à la sécurité de l'environnement, voir le guide bibliographique énumérant les ouvrages publiés, dans le rapport annuel « Environmental Change and Security Project Report » du Woodrow Wilson Center, disponible à l'adresse : <http://ecsp.si.edu>

## **1.2.6 Autres aspects politiques, sociaux et économiques**

Les conflits armés peuvent modifier en profondeur le contexte politique, social et économique dans lequel se déroulent les activités de conservation en modifiant l'équilibre du pouvoir politique, en sapant le maintien de l'ordre, en détruisant les économies locales et nationales et en favorisant le développement d'économies parallèles au profit des élites. D'autre part, les conflits armés provoquent souvent la fragmentation des sociétés, perturbent les systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles, détournent les ressources destinées au développement et à la conservation et relèguent la conservation à l'arrière-plan.

L'expérience du secteur de la conservation en matière de la gestion des questions sociales, économiques et politiques en situation de conflit est limitée. Si elles ont à cœur de demeurer efficaces, les organisations de conservation doivent prendre conscience du contexte global dans lequel elles évoluent, déterminer comment ce contexte nuit à leur efficacité et intégrer leurs nouvelles connaissances à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion de leurs activités.

En temps de conflit armé, ce sont souvent les besoins élémentaires de survie de toutes les couches de la société, des particuliers aux États-nations, qui dictent les stratégies économiques. Au niveau des particuliers, une tendance vers une plus grande dépendance à l'égard des activités de subsistance et, qui plus est, à l'égard d'activités de subsistance différentes peut émerger. L'agriculture peut devenir impraticable et les gens contraints à vivre au jour le jour. Dans de telles conditions, les ressources naturelles gagnent en importance au niveau des stratégies de subsistance. Les changements au niveau des stratégies économiques doivent souvent être accompagnés d'un changement au sein des organisations sociales. Cette question est fondamentale puisque les

moindres perturbations au niveau des activités de subsistance peuvent engendrer la famine (Theodore Trefon, comm. pers.).

De manière plus générale, les économies nationales peuvent s'effondrer pour des raisons variées telles que le dérèglement du commerce, la perte d'investissements étrangers et la perte de recettes touristiques. Ce vide économique peut être rapidement comblé par des réseaux commerciaux illicites lorsque divers intervenants se mettent à exploiter les ressources naturelles dans le but de relancer l'économie et, comme c'est souvent le cas, de financer le conflit. En bref, les conflits armés peuvent interdire l'accès aux ressources à bon nombre de gens, faciliter l'accès (souvent illégal) à ces ressources pour un nombre restreint d'individus et donner naissance à un nouveau système de gagnants et de perdants.

La présente section examine brièvement plusieurs questions politiques, sociales et économiques fondamentales susceptibles d'avoir une incidence sur la conservation en temps de conflit armé et au cours de la période subséquente. Ces questions sont les suivantes :

- Questions de gouvernance
- Réseaux de commerce illicite
- Prolifération des armes
- Ruée vers les ressources en temps de guerre et dans l'après-guerre
- Opportunités politiques dans l'après-guerre
- Questions de droit, de politiques et de conventions internationales
- Propagation du VIH/sida

Le chapitre 2 qui suit la présente section contient des recommandations relatives à la mise en place de mesures axées sur ces questions.

### **Questions de gouvernance**

La gestion durable des ressources repose sur une bonne gouvernance, c'est-à-dire sur une gouvernance responsable, transparente, inclusive, participative, respectée et efficace au niveau de l'application de la loi. La bonne gouvernance implique de rendre des comptes à toutes les parties locales intéressées et de faire preuve de considération et de sensibilité envers leurs intérêts de subsistance. En temps de paix, la bonne gouvernance se démontre par une capacité à concilier divers intérêts, par l'intégration des intérêts locaux aux processus décisionnels nationaux et par une répartition des obligations et des avantages reconnus comme étant acceptables par les parties intéressées (Winterbottom et Neme 1997).

Cependant, en temps de conflit et au cours de la période subséquente, les structures de gouvernance sont souvent affaiblies et incapables de contrôler ou de gérer efficacement

ces ressources. Un système d'état affaibli et moins apte à maintenir l'intégrité territoriale, et par conséquent n'ayant plus l'autorité nécessaire pour contrôler l'accès aux ressources, est une composante sous-jacente répandue en temps de conflit (Theodore Trefon, comm. pers.). Les faiblesses des principales institutions contribuent à l'effondrement de l'ordre public. Cet effondrement affecte par la suite la gestion et le contrôle légitimes et efficaces des ressources naturelles exercés par le gouvernement pour se terminer par une exploitation accrue de ces ressources. La détérioration des services et des communications ne fait qu'exacerber cette perte de contrôle. D'autre part, il se peut que des factions ennemies utilisent les ressources du secteur de la conservation dans leur lutte pour l'obtention du pouvoir et accentuent ainsi le désordre. L'une des difficultés auxquelles font face les travailleurs du secteur de la conservation est de déterminer avec qui négocier pour assurer le maintien des activités de conservation.

De telles situations engendrent souvent un vide politique qui est rapidement comblé par des intérêts militaires et commerciaux abusifs. Leur ascendance ne fait qu'exercer une pression supplémentaire sur l'économie et rendre le pays plus vulnérable à l'exploitation des ressources. Elle peut même écarter toute possibilité de changement positif au cours de la période de reconstruction d'après-guerre et affaiblir davantage l'état. Les bénéfiques que procurent les ressources naturelles se retrouvent très souvent en la possession des élites qui évoluent au sein de l'appareil étatique, au détriment de la population locale. Cela constitue un problème particulièrement délicat en Afrique, où les abondantes ressources naturelles ont récemment fait l'objet de conflits et ce problème s'est perpétué en raison d'une gestion inadéquate de ces ressources. Dans de telles circonstances, l'amélioration de la gestion de l'environnement implique le renforcement de la capacité de gouvernance de même que la modification des processus politiques et des relations de gestion entre la société civile, le secteur privé et l'état.

Diverses autorités exercent la gouvernance et celles-ci se répartissent essentiellement en deux types : traditionnel et moderne (l'autorité moderne est représentée par l'état et sa structure juridique). Toutefois, ces deux types d'autorité se chevauchent dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne. L'autorité gouvernementale étant souvent affaiblie en temps de conflit, il ne reste parfois que les autorités traditionnelles. Dans de telles conditions, il devient important d'établir, d'entretenir et de renforcer les relations avec ces autorités traditionnelles (p. ex., les chefs locaux qui exercent un contrôle traditionnel sur la répartition des ressources locales) et de les inciter à s'occuper des menaces d'origine conflictuelle qui pèsent sur les ressources naturelles situées dans les zones sous leur contrôle. Il ne faut cependant pas reconnaître ou légitimer les autorités traditionnelles sans réserve car elles ne rendent pas toujours compte de leurs actions aux populations sous leur juridiction. Il importe de savoir à qui, s'il en est, l'autorité est tenue de rendre des comptes, peu importe l'identité de cette autorité, et si les parties intéressées jugent équitable la répartition des droits et des responsabilités.

## Réseaux de commerce illicite

Les états affaiblis ou en difficulté, l'anarchie, l'effondrement des économies locales ou nationales et la dépendance accrue envers les ressources naturelles en temps de conflit armé constituent un sol fertile pour le développement de réseaux de commerce illicite (de Merode 1998). Le développement de ces réseaux, qui vont de la vente de la viande sauvage dans les marchés locaux au commerce international du bois d'œuvre et des diamants, est la conséquence logique d'un environnement dans lequel les ressources directement échangeables constituent le seul moyen crédible de paiement (Hart et Mwinyihali 2001 et Encadré 1.6).

Le commerce illicite peut être très difficile à évaluer et à contrôler puisqu'il s'effectue par l'entremise de réseaux parallèles. La section du présent guide portant sur les modes d'intervention propose un certain nombre de méthodes que peuvent appliquer les organisations de conservation pour exploiter pleinement leurs connaissances des conditions qui prévalent sur le site afin de sensibiliser la communauté internationale et indiquer aux décideurs les avenues possibles pour lutter contre ces réseaux. Parmi les autres stratégies envisagées par le présent guide pour lutter contre les réseaux de commerce illicite, notons la certification des ressources naturelles (dont le bois d'œuvre et les diamants), l'imposition de sanctions internationales et l'application des conventions internationales.

Toute discussion des réseaux de commerce illicite doit inclure la prolifération des armes, une activité étroitement liée à ces réseaux.

### **Encadré 1.6 Étude de cas : Conflit armé et biodiversité en Afrique subsaharienne : le cas de la République démocratique du Congo (RDC)**

**Auteurs : Terese Hart et Robert Mwinyihali**

**Points principaux :** Cette étude de cas examine les impacts des récents conflits armés sur la conservation de la biodiversité en République démocratique du Congo, plus particulièrement au sein du système national de réserves, de parcs nationaux et d'autres aires protégées. Bien que la conservation en RDC se heurte à de sérieux obstacles, cette étude affirme que nous devons garder espoir compte tenu des importantes initiatives internationales ayant reçu l'appui des organisations nationales et internationales de conservation ainsi que de protecteurs indépendants de l'environnement. Les garanties de soutien et de formation à long terme des agents nationaux de conservation ainsi que la continuation à long terme du financement des aires protégées considérées comme faisant partie du patrimoine mondial de conservation sont des éléments fondamentaux de ces initiatives.

**Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : [www.BSPonline.org/publications](http://www.BSPonline.org/publications)**

## Prolifération des armes

La disponibilité des armes et l'exploitation illégale des diamants, du bois d'œuvre, de l'ivoire et d'autres ressources naturelles font partie intégrante d'un cercle vicieux dans lequel ces ressources servent à l'achat ou au troc d'armes. À leur tour, ces armes permettent à des groupes armés de garder le contrôle de zones d'approvisionnement de ces ressources précieuses et de développer et contrôler des réseaux de commerce illicite. La prolifération des armes provenant de conflits contribue de manière considérable à l'intensification du braconnage dans plusieurs pays, non seulement ceux impliqués directement dans des conflits mais aussi ceux dans lesquels aboutissent ces armes (par exemple, de la Somalie vers le Kenya).

Les autorités gouvernementales exploitent parfois les ressources naturelles pour financer les conflits. Cela peut se faire en utilisant les revenus générés par l'extraction commerciale de ressources pour financer les activités de guerre, en percevant des taxes sur l'extraction de minéraux au sein d'un territoire contrôlé, en prélevant des contributions auprès des entreprises à des fins de protection militaire et en autorisant les versements directs aux soldats plutôt que de leur verser une rémunération normale. Ces économies de guerre alimentent le cercle vicieux de la violence à l'exploitation économique des ressources naturelles (telles que les diamants et l'or) et inversement (International Famine Centre 2000). La récente guerre civile en Sierra Leone est un exemple parfait de ce type d'économie de guerre (Squire 2001).

Utiliser ces ressources pour financer un conflit serait difficile en l'absence d'un marché pour ces ressources et de sociétés internationales désireuses de se les procurer. La prolifération des armes ne pourrait pas non plus exister sans la complicité des marchands d'armes internationaux, des fournisseurs établis dans les pays producteurs d'armes et

### Encadré 1.7 Étude de cas : Biodiversité et guerre civile en Sierra Leone

*Auteur : Chris Squire*

**Points principaux :** La guerre civile est devenue un facteur prépondérant de la dégradation de la biodiversité en Sierra Leone au cours des dernières années tant par sa capacité inhérente de destruction que par ses répercussions sur les autres facteurs de la dégradation de la biodiversité. Pourtant, à ce jour, très peu d'attention a été accordée aux effets de cette récente guerre civile sur la biodiversité du pays. Cette étude qualitative prend pour acquis qu'il s'est produit une dégradation considérable de la biodiversité au cours de la guerre civile et souligne la nécessité d'évaluer sur place ces effets dès que le secteur sera à nouveau accessible lors du retour à la vie normale. Enfin, cette étude propose un certain nombre de stratégies potentielles pour atténuer ces effets néfastes.

**Pour consulter l'ensemble de cette étude, visitez le site Web à l'adresse suivante : [www.BSPonline.org/publications](http://www.BSPonline.org/publications)**

d'autres organisations commerciales. Le développement de stratégies potentielles d'intervention doit tenir compte de ce facteur crucial.

La section du présent guide portant sur les modes d'intervention propose un certain nombre de méthodes que peuvent appliquer les organisations de conservation pour exploiter pleinement leurs connaissances des conditions qui prévalent sur le site afin de sensibiliser la communauté internationale, informer les décideurs de la prolifération des armes et pousser l'ensemble des intervenants à lutter contre ce fléau.

### **Ruée vers les ressources dans l'après-guerre**

C'est souvent au cours de l'intervalle entre la fin des hostilités et le rétablissement d'un contrôle et d'une gestion efficaces des ressources naturelles que l'environnement est le plus vulnérable. C'est à ce moment que peuvent se produire les effets les plus dévastateurs pour l'environnement. Immédiatement après le conflit, les autorités gouvernementales ne disposent plus des liquidités dont elles ont tant besoin pour relancer l'économie et rembourser les dettes de guerre. Par contre, le contrôle exercé par l'état et par les autorités traditionnelles est défaillant et les intérêts des communautés locales sont souvent relégués à l'arrière-plan des priorités politiques. Quant au secteur privé, il n'attend que l'occasion d'intervenir au cours de cette phase critique. Les gouvernements pourront décider de consentir à des entreprises privées des concessions extrêmement favorables selon des termes en toute probabilité légaux mais parfois au détriment des intérêts à long terme. En outre, des éléments sans scrupules du secteur privé pourront chercher à exploiter la situation et à extraire illégalement des ressources.

Le fait que la période d'après-guerre soit souvent synonyme de confusion et de piètre communication entre les ministères du gouvernement d'une part et entre ces mêmes ministères et les secteurs techniques d'autre part, vient compliquer les choses. Les gouvernements centraux, régionaux et locaux pourront éprouver des difficultés à établir des communications, aussi élémentaires soient-elles. L'environnement est souvent relégué à l'arrière-plan et les secteurs tels que l'agriculture, le transport et le commerce n'en tiennent pas suffisamment compte. Dans leur précipitation à développer des politiques de promotion du développement économique et de relance de l'économie nationale, les gouvernements ont parfois tendance à négliger la nécessité d'une utilisation durable des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et d'un accès adéquat des communautés rurales aux terres et aux ressources naturelles. Cette combinaison de facteurs peut avoir des conséquences désastreuses pour l'environnement. Dans le cas du Liberia, la promulgation de la Loi sur les produits stratégiques, qui place les ressources naturelles du pays directement sous le contrôle du président, a bel et bien accéléré le processus de l'extraction des ressources naturelles du pays (Global Witness 2001).

Malgré ces nombreux obstacles à la conservation, la période immédiate d'après-conflit offre quand même des possibilités de réformes politiques d'après-guerre qui

pourront contribuer à freiner cette ruée vers les ressources et ses effets dévastateurs sur l'environnement.

### Opportunités politiques dans l'après-conflit

La période d'après-conflit offre aussi des opportunités de réformes politiques qui, si elles sont bien planifiées, pourront contribuer à promouvoir la subsistance et la conservation durables en zones rurales. Ces nouvelles politiques pouvant aussi avoir des répercussions nuisibles sur l'environnement, il est impératif que le secteur de l'environnement participe à ces réformes. En RDC, à la suite de la guerre de 1996–97, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et ses partenaires de longue date ont coopéré avec le nouveau gouvernement, une démarche importante pour s'assurer que les questions environnementales constituaient une priorité du programme de réaménagement et que les politiques proposées pouvaient être appliquées (Kes Hillman Smith, comm. pers.).

De nouvelles réformes politiques générales sont souvent adoptées au cours de la période d'après-conflit et ces réformes peuvent avoir des répercussions considérables sur la biodiversité, les ressources naturelles et les modes de subsistance des populations rurales dans les années à venir. Souvent, la période d'après-guerre ouvre la voie à l'adoption de systèmes et de modèles politiques différents. Cette nouvelle ouverture est l'occasion rêvée pour certains pays de moderniser leurs politiques anciennes, obsolètes ou inadéquates, y compris les politiques relatives aux ressources naturelles, à la conservation, à l'environnement ou aux autres secteurs ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement.

À titre d'exemple, le gouvernement mozambicain a démontré une ouverture beaucoup plus grande à la gestion communautaire des ressources naturelles après la dernière guerre et il a intégré ce principe dans sa politique et sa loi révisées sur les ressources foncières et naturelles. D'autre part, la politique d'aménagement du territoire prévoyait une recrudescence des activités de concession au sein du secteur privé pour soutenir le développement économique (Hatton *et al.* 2001).

Cependant, bien que les réformes politiques puissent susciter l'enthousiasme au cours de la période d'après-guerre, la capacité de formuler et de mettre en œuvre de telles réformes est souvent défailante. Il se peut que le gouvernement soit aux mains d'un nouveau groupe de décideurs et de planificateurs de politiques ayant une formation technique limitée et peu d'expérience en matière de processus gouvernementaux, de bonne gouvernance et d'établissement de politiques. D'autre part, la capacité de plusieurs pays dans le secteur des ressources naturelles et de l'environnement est souvent et fondamentalement faible, même en temps de paix. Il faut néanmoins que le personnel technique gouvernemental des secteurs des ressources et de l'environnement participe activement à la réforme des politiques et ce, aussi bien dans leur propre secteur que dans les autres secteurs qui ont un impact sur l'environnement. Ce dernier élément est

fondamental pour les gouvernements qui veulent s'assurer que les politiques agricoles, de transport et d'exploitation des ressources minérales accordent une attention suffisante aux enjeux environnementaux et aux questions relatives aux ressources naturelles. La constitution de réseaux d'entraide joue un rôle important. Le personnel gouvernemental œuvrant dans le secteur de l'environnement doit absolument établir de bonnes relations professionnelles au sein des différents secteurs et se tenir au courant des nouveaux développements pour déterminer son programme et classer ses activités par ordre de priorité. Le cas échéant, des structures telles que des comités environnementaux interministériels pourront servir de tribune. Le personnel gouvernemental peut également favoriser la participation des intervenants de tous les niveaux au processus décisionnel et ainsi rejeter une démarche descendante.

Les informations provenant des ONG, des organismes confessionnels et des organisations communautaires peuvent être utilisées comme fondement de politique (p. ex. les données relatives à la biodiversité, aux ressources naturelles et à l'utilisation de celles-ci par la communauté). Ces organisations peuvent contribuer à renforcer les capacités d'établissement des politiques (par exemple, organiser des cours abrégés de formation et des voyages d'études dans d'autres pays afin que les responsables des orientations politiques puissent observer l'application de politiques différentes). Elles pourront contribuer à établir et à réviser les politiques si le processus en vigueur est participatif. Leurs connaissances permettront peut-être d'anticiper les conséquences à court terme et à long terme des politiques proposées. Le cas échéant, elles pourront agir à titre de chiens de garde de l'élaboration des politiques et faire des pressions pour que des changements soient apportés au processus et au contenu avant que les nouvelles politiques ne soient finalisées.

Les donateurs peuvent soutenir financièrement la réforme des politiques et promouvoir un processus équitable et transparent. Au cours de la période d'après-guerre, plusieurs pays ont créé des postes ministériels étrangers pour la planification des politiques des ressources naturelles et de l'environnement, des postes financés par des donateurs. L'élaboration de nouvelles politiques démontre aux donateurs que des stratégies sont développées à ce moment crucial en prévision de l'avenir, ce qui peut aider à attirer de nouveaux financements.

### **Questions juridiques et politiques : le rôle des conventions internationales**

En théorie, les conflits armés sont régis par une structure juridique internationale qui dicte la conduite des soldats envers les civils et les non combattants et envers l'environnement naturel et tout autre cible non militaire, y compris la faune. Dans la pratique, ces lois s'avèrent souvent inefficaces, particulièrement lors de guerres civiles et d'autres conflits internes. Pourtant, la communauté internationale est davantage consciente des conventions internationales qui protègent l'environnement et de la nécessité de renforcer leur application. Même en l'absence d'un fondement juridique

de contrôle, la seule existence des conventions internationales pourrait fournir la justification morale et les ressources financières (p. ex., en incitant les donateurs à fournir un soutien financier) nécessaires à la poursuite des activités de conservation en temps de conflit (Jay Austin, comm. pers.).

Le droit environnemental international comporte des clauses spécifiques de protection de l'environnement naturel et de la faune qui demeurent valides en temps de conflit. À titre d'exemple, la Convention sur le patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), signée en 1972, établit une structure précise de protection des sites désignés comme appartenant au patrimoine mondial et le libellé laisse croire que cette convention s'applique également en temps de guerre. En soi, cette convention n'a pas nécessairement de répercussions sur le terrain et, il faut bien l'admettre, la Convention sur le patrimoine mondial n'a pas toujours joué le rôle que l'on attendait d'elle sur le plan international. Le personnel occupant les postes clés sur les sites concernés doit toutefois être conscient du pouvoir potentiel de la convention et savoir l'exploiter pour promouvoir la conservation des sites. Le programme UNESCO/Fonds des Nations Unies/RDC de conservation des cinq sites du patrimoine mondial en RDC en est l'exemple typique (voir Encadré 1.9). Les ONG partenaires impliquées et l'ICCN ont formé une coalition afin d'exploiter le financement fourni par le Fonds des Nations Unies, le soutien politique

### **Encadré 1.8 Projet de convention de l'UICN sur l'interdiction des activités militaires dans les aires protégées**

Afin de combler les manquements de la loi de guerre et du droit environnemental international, l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) a récemment proposé un Projet de convention sur l'interdiction des activités militaires dans les aires protégées. S'il est adopté, ce traité offrirait en temps de conflit armé une protection spéciale aux « aires naturelles ou culturelles d'importance internationale » désignées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces désignations seraient basées sur les désignations existantes, telles que les sites du patrimoine mondial et les réserves de la biosphère, mais elles pourraient également s'étendre aux parcs nationaux et à d'autres zones qui ne se sont pas encore vu accorder le statut international. Bien que le Projet actuel de convention de l'UICN n'intègre pas ce concept, des dispositions supplémentaires pourraient être prévues dans le traité pour accorder un statut de protection spéciale aux travailleurs du secteur de la conservation. Le projet de convention doit également être modifié pour renforcer les dispositions relatives à son application et pour s'assurer qu'il sera applicable à tous les conflits armés, que ceux-ci soient internes ou internationaux.

Le Projet de convention de l'UICN est en cours d'élaboration mais même la mise en place de mécanismes de protection sur papier et les lointaines institutions juridiques ne pourront offrir aucune garantie quant à l'élimination des atrocités sur le terrain. Dans l'intérim, là où la primauté du droit n'existe plus, les conventions internationales resteront toujours des outils de persuasion morale, d'opérations publicitaires, de sensibilisation et de véhicules pour l'obtention d'un soutien financier et technique.

*Source : Jay Austin.*

## Encadré 1.9 Le statut de patrimoine mondial comme outil de conservation : le projet UNF/UNESCO

Collaborant avec diverses ONG de conservation, agences de coopération technique et institutions nationales actives au niveau local, l'UNESCO travaille avec la UNF (une fondation privée) au soutien d'une intervention massive au sein des cinq sites de la République démocratique du Congo : le parc national des Virunga, le parc national Garamba, le parc national Salonga, le parc national Kahuzi-Biega et la réserve faunique Okapi. Cette intervention, qui doit s'étendre sur une période de quatre ans, assurera la survie à court terme de ces cinq zones gravement menacées. Outre la distribution multiniveau de fonds d'urgence, notamment pour la rémunération du personnel, l'achat de matériel, le renforcement de la capacité et l'amélioration des relations avec les communautés locales, le programme comporte un volet diplomatique qui vise à sensibiliser les factions belliqueuses à l'importance de la conservation pour la région.

Source: Kalpers (2001b) ; Hart et Mwinyihali (2001).

de l'UNESCO et le pouvoir de leur propre collaboration dans un programme qui confirme d'ores et déjà que la conservation peut non seulement se poursuivre en temps de conflit armé mais se développer (Jay Austin, pers. comm.).

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) limite le trafic transfrontalier des espèces animales et végétales menacées, tout en proposant des mécanismes de surveillance et d'application. Cette convention s'attaque cependant surtout aux problèmes imputables aux « affaires de routine » plutôt qu'aux situations d'urgence extrêmes provoquées par les conflits armés (Jay Austin, comm. pers.).

Enfin, dans le contrecoup des conflits armés, il y a eu une demande croissante pour la mise en place de mécanismes juridiques *ad hoc* capables de maintenir les autorités en place et de tenir les particuliers financièrement responsables des préjudices causés aux ressources naturelles et à la faune. La Commission d'indemnisation des Nations Unies, mise sur pied dans le but d'évaluer la responsabilité civile du gouvernement irakien à l'égard de ses actions au cours du conflit du golfe Persique, en est un modèle actuel. Le récent rapport du Groupe d'experts des Nations Unies concernant la RDC réclame la mise sur pied d'une commission analogue pour enquêter et statuer sur les demandes de dommages-intérêts déposées par le gouvernement congolais (Nations Unies 2001). Une autre proposition consiste à mettre des fonds de côté pour la création d'une mission de secours environnementale et internationale chargée d'évaluer et de limiter les dommages environnementaux avant que des poursuites civiles ne soient intentées (Austin et Bruch, à l'impression).

De tels mécanismes juridiques nécessiteraient des preuves manifestes de la culpabilité des parties responsables, y compris des preuves sur l'identité des intervenants

responsables. Les organisations de conservation peuvent jouer un rôle important dans la collecte de telles informations (voir également les sections 2.1.8, 2.2.2 et 2.2.6).

### **Pour de plus amples renseignements sur les questions juridiques et de politiques :**

Austin et Bruch (2000) et Tarasofsky (2000).

### **La propagation du VIH/sida**

En raison de la présence de forces armées ainsi que de l'insécurité et des bouleversements sociaux, les personnes qui évoluent dans les régions où sévissent des conflits armés risquent davantage d'être infectées par le VIH que celles qui vivent dans la paix. L'effondrement de la structure sociale et des mécanismes juridiques de protection se traduit par des relations sexuelles plus transitoires et un plus grand nombre de partenaires. Le viol devient souvent une arme de guerre. Femmes et enfants peuvent être contraints de recourir à la prostitution lorsque les conflits interdisent les activités normales de subsistance. La population générale et les membres des forces armées ne sont pas suffisamment sensibilisés aux dangers du VIH et ne disposent pas des moyens de prévention nécessaires lors de relations sexuelles. Le taux d'infection par le VIH est cinq fois plus élevé au sein de l'armée et des forces de maintien de la paix que parmi la population générale et ce taux augmente davantage en temps de conflit. Ces facteurs contribuent à une plus forte propagation du VIH pendant le conflit. Compte tenu des pressions supplémentaires exercées sur les infrastructures économiques et de la santé et de la déstabilisation des cellules familiales et des structures sociales, cette situation peut prolonger le conflit (Kristoffersson 2000).

La propagation accrue du VIH en raison des conflits peut avoir des effets considérables sur l'environnement. En Afrique, les organisations de conservation subissent en temps de paix des pertes de personnel tragiques imputables au VIH, y compris au niveau du personnel supérieur formé et expérimenté. Cela affecte sérieusement leur capacité à mettre en œuvre les programmes de conservation dans plusieurs pays, y compris en Afrique du Sud (Trevor Sandwith, comm. pers.). Le personnel est encore plus vulnérable devant une augmentation de la propagation du VIH en temps de conflit. Le maintien et le renforcement de la capacité organisationnelle sont des composantes fondamentales de l'atténuation des effets néfastes des conflits sur l'environnement, aussi bien pendant qu'après le conflit (Section 2.1). La perte de personnel imputable au sida à cet instant précis pourrait avoir de sérieuses répercussions sur l'environnement.

La relation qui existe entre le sida, les économies rurales et les ressources naturelles est méconnue. Les membres de la famille les plus actifs sur le plan économique sont aussi ceux qui risquent le plus de mourir du sida. Une telle occurrence réduirait la

capacité du ménage à effectuer du travail agricole lourd. Cela entraînerait-il l'adoption de techniques de production ou de récoltes exigeant une main-d'œuvre moindre ? Quelles en seraient les répercussions sur la taille de la zone cultivée et sur les autres aspects environnementaux ? Y aurait-il une plus grande dépendance vis-à-vis des ressources naturelles ? Même aujourd'hui, nous n'en savons que très peu à ce sujet mais il est fort possible qu'une augmentation de la propagation du VIH en temps de conflit ait des répercussions indirectes à long terme sur l'environnement.

## Sommaire

En bref, une conservation efficace dans les zones de conflits armés requiert un véritable entendement du contexte politique, social et économique global. Plusieurs des difficultés et des obstacles auxquels se heurte la conservation ont été identifiés dans la présente section, ainsi que de nombreuses démarches qui permettent à faire face à ces périodes de conflit et à récupérer par la suite. L'évaluation de ces obstacles et de ces mesures est indispensable à l'élaboration de stratégies de conservation appropriées et efficaces, sujet abordé par la prochaine section.